



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 19 - 2020

Restrictions des navires à passagers

Veillez noter que conformément aux restrictions établies par Transports Canada pour réduire la propagation de la COVID-19, la circulation des navires de croisière offrant de l'hébergement et autorisés à transporter plus de 100 personnes est interdite dans les eaux canadiennes jusqu'au 31 octobre 2020. À partir du 1er juillet 2020, tous les autres exploitants de navires à passagers doivent respecter les exigences des autorités sanitaires provinciales, locales et régionales en ce qui concerne les échéanciers et les processus pour reprendre leurs activités.

Veillez surveiller les communications de Transports Canada pour les mises à jour supplémentaires car ces directives pourraient changer.

Le 1 juin 2020